



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 28 janvier 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
18	13	17

Date de la convocation : 21 janvier 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 21 janvier 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-huit janvier à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Étaient présents :

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Mélanie DECURE, Monsieur Vincent GAUDICHON, Madame Annie LECOQ, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Madame Marie-Claire OSMONT a donné pouvoir à Madame Claude BOULIER.

Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Madame Géraldine SAHUT

Monsieur Rémy JAMES a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT.

Monsieur Frédéric POTHÉRAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER

Monsieur Daniel RAIMBAULT

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel BRUNG a été nommé secrétaire de séance.

2025 / 008 – PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE AVEC LA CCICV POUR 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 10 septembre 2024, le conseil a décidé de solliciter le chiffrage des projets 2025 à la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin au titre des fonds de concours relatifs aux travaux de voirie.

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter les devis obtenus pour le chemin de la Chaussée et le Chemin de la Cliquette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de ne pas inscrire ces travaux sur le budget 2025.

Le secrétaire de séance, Michel BRUNG

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER**

